

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Münzblätter = Gazette numismatique suisse = Gazzetta numismatica svizzera
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Numismatische Gesellschaft
<b>Band:</b>	13-17 (1963-1967)
<b>Heft:</b>	66
<b>Artikel:</b>	Faustina augusta, mater castrorum : un aureus inédit
<b>Autor:</b>	Thirion, Marcel
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-170796">https://doi.org/10.5169/seals-170796</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# FAVSTINA AVGSTA, MATER CASTRORVM

*Un aureus inédit*

Marcel Thirion

Faustine II, fille d'Antonin le Pieux (138–161) et de Faustine I, avait épousé Marc-Aurèle (161–180), fils adoptif de son père.

Les monnaies de cette impératrice se divisent en trois groupes nettement distincts selon qu'elles ont été frappées de son vivant, pendant le règne d'Antonin le Pieux ou pendant le règne de Marc-Aurèle, et après sa mort, survenue pendant l'hiver 175–176. Ces groupes se reconnaissent par les légendes.

Les pièces frappées durant le règne d'Antonin le Pieux portent PII F(IL) dans la légende de droit ou de revers<sup>1</sup>. Le deuxième groupe contient les émissions frappées entre 161 et 175 et celles-ci se reconnaissent par la légende FAVSTINA (E) AVGSTA(E) au droit, sans la mention PII FIL<sup>2</sup>. Enfin, les monnaies frappées après la mort de l'impératrice se distinguent par l'emploi de DIVA(E) précédant le nom de Faustine II<sup>3</sup>.

Parmi les monnaies des deuxième et troisième groupes nous rencontrons certaines pièces portant comme légende de revers: MATRI CASTRORVM, légende peu commune qui apparaît ici pour la première fois sur le monnayage romain.

Deux textes anciens et une inscription confirment le nouveau titre. Le premier, Dion Cassius<sup>4</sup> nous apprend laconiquement que Faustine II reçut le titre de *Mater Castrorum*. Cette phrase en suit une qui annonce que son époux reçut sa septième acclamation impériale. Cette dernière a été décernée en juin 174<sup>5</sup>.

L'autre, l'Histoire Auguste<sup>6</sup> ne parle de ce titre qu'au moment où elle énumère les honneurs rendus à l'impératrice décédée (fin 175 au début 176).

L'inscription<sup>7</sup>, trouvée à Ostie, n'est qu'un fragment, mais suffisamment clair pour permettre une datation puisque, outre Marc-Aurèle, auguste, et Faustine II, *Mater Castrorum*, y figure aussi Commode, césar (172–180). Cette inscription se situe donc entre 172 et la mort de Faustine II puisque celle-ci ne porte pas encore de titres posthumes.

Les données de l'Histoire Auguste peuvent être éliminées en ce qui concerne la date à laquelle Faustine II reçut le titre, car le texte de Dion Cassius, l'inscription d'Ostie et les monnaies frappées du vivant de l'impératrice, fournissent une date antérieure à sa mort.

L'attribution du titre se place donc entre juin 174 et la mort de l'impératrice. La plupart des auteurs modernes situent, avec raison pensons-nous, cette date en été 174. H. Mattingly<sup>8</sup> suppose que le titre a peut-être été conféré en même temps que la septième acclamation impériale de Marc-Aurèle. J. Dobias<sup>9</sup> note que le titre de

<sup>1</sup> RIC III, p. 92–95, n° 493–517; p. 191–194, n° 1367–1410.

<sup>2</sup> RIC III, p. 268–272, n° 667–737; p. 344–348, n° 1619–1690.

<sup>3</sup> RIC III, p. 273–274, n° 738–754; p. 348–350, n° 1691–1718.

<sup>4</sup> Dio Cassius, v. Marc L. LXXII (éd. Loeb, p. 32–33).

<sup>5</sup> RIC III, p. 211.

<sup>6</sup> Hist. aug., Marc 26, 8 (éd. Loeb, p. 196).

<sup>7</sup> CIL XIV, 40.

<sup>8</sup> RIC III, p. 206.

<sup>9</sup> J. Dobias, Le monnayage de l'empereur Marc-Aurèle et les bas-reliefs historiques contemporains, RN 1932, 127–172.

*Mater Castrorum* a été décerné peu de temps avant la mort de l'impératrice, mais il ne spécifie pas s'il pense à 174 ou à 175<sup>10</sup>.

Les monnaies confirment les conclusions des auteurs modernes. Bien que les monnaies de Faustine II, frappées de son vivant pendant le règne de Marc-Aurèle, ne se classent pas toujours aisément, une partie de ces pièces se situe certainement à la fin de la période 161–175. Les portraits de l'impératrice sur les pièces frappées après sa mort (troisième groupe) ne montrent que l'emploi d'une seule coiffure, bien caractéristique, ce qui n'était pas le cas pour les pièces des deux autres groupes où différentes coiffures ont été employées. La coiffure typique des monnaies posthumes se rencontre également sur une partie des pièces du deuxième groupe<sup>11</sup>. Il est évident que ces pièces ont été frappées pendant la période qui précède immédiatement la mort de Faustine II. Parmi ces monnaies se trouvent celles portant le titre de *Mater Castrorum*.

Ce titre honorifique, complètement nouveau, a été décerné à Faustine II parce qu'elle s'est rendue au front<sup>12</sup>: audace inouïe et tellement impensable de la part de la plus grande dame de l'Empire, qui va partager ainsi la vie de l'empereur et de ses soldats. A cette époque, Marc-Aurèle combattait, depuis des années, différentes peuplades en Pannonie<sup>13</sup>. Le quartier général était établi à Carnuntum, ensuite à Sirmium<sup>14</sup>. Le titre de *Mater Castrorum* a été décerné dans une de ces deux villes et probablement à Sirmium. W. Görlitz<sup>15</sup> place l'arrivée de l'impératrice en Pannonie après le transfert du quartier général à Sirmium, transfert qu'il date de l'automne 174. Il ajoute que ce seraient les légionnaires qui auraient salué Faustine II comme *Mater Castrorum*. W. Zwikker<sup>16</sup> propose de dater le transfert du quartier général en automne 173.

Sur les monnaies que l'on peut classer avec certitude dans les deux dernières années qui précèdent la mort de l'impératrice figurent différents revers qui peuvent être interprétés comme ayant un rapport direct avec le voyage de Faustine II en Pannonie. De cette émission nous connaissons les revers: CERES, IVNO, VESTA, DIANA LVCIFERA, FORTVNAE MVLIEBRI, MATRI MAGNAE, VENVS FELIX, Vénus assise, et VENERI VICTRICI, Vénus et Mars.

Les trois premiers revers cités se rencontrent déjà sur des émissions antérieures. Ce sont des revers classiques où l'impératrice réunit en sa personne les qualités et les vertus des déesses les plus nobles. Il est donc normal de les retrouver ici.

<sup>10</sup> B. M. Felletti-Maj, *Enciclopedia dell'arte antica classica e orientale*, III, 1960, 601, note que le Sénat accorda à l'impératrice défunte les titres de diva, pia et mater castrorum; l'ouvrage ne fait cependant aucune allusion au fait que Faustine II portait déjà de son vivant le titre de mater castrorum.

<sup>11</sup> M. Wegner, *Datierung römischer Haartrachten*, dans *Archäol. Anz.* 1938, 279–286, reproduit les types de coiffures féminines rencontrées sur les monnaies. Malheureusement il ne nous entretient pas de celles de Faustine II, mais la coiffure de cette impératrice qui nous intéresse est classée dans le bon ordre. Le même auteur, *Die Herrscherbildnis in antoninischer Zeit*, 1939, 50, note que cette coiffure est la dernière que portait Faustine II mais il ne s'avance pas en ce qui concerne la date à laquelle elle commença à être portée.

<sup>12</sup> Hist. aug., Marc 26, 8 (éd. Loeb, p. 32). Philostratus, v. Soph. II, 1, 11 (éd. Loeb, p. 168–169). Ce dernier parle de la présence de l'impératrice dans le quartier général de Sirmium.

<sup>13</sup> C. H. Dodd, *Chronology of the Danubian Wars of the Emperor Marcus Aurelius*, NC 1913, 162 ss.; M. Wegner, *Bemerkungen zu den Ehrendenkmalen des Marcus Aurelius*, *Archäol. Anz.* 1938, 155–195.

<sup>14</sup> Ch. Parain, *Marc-Aurèle (Portraits de l'histoire, no 12)*, Paris, 1957, 168–169.

<sup>15</sup> W. Görlitz, *Marc-Aurèle, empereur et philosophe*, Paris (éd. Payot), 1962, 174–181.

<sup>16</sup> W. Zwikker, *Studien zur Markussäule I* (Allard Pierson Stichting, Archaeol.-Hist. Bijdragen, 8), Amsterdam, 1941, 200 s.

Les autres revers, nouveaux en numismatique romaine, sont tous en rapport avec le fameux voyage. DIANA LVCIFERA est la Diane d'Aricia à laquelle les femmes romaines apportaient des torches et qu'elles priaient pour la sauvegarde de leur vie de femme et de mère<sup>17</sup>. La vie de l'impératrice, première femme de l'Empire et mère du césar, valait bien quelques torches et quelques prières. Il en est de même pour les revers FORTVNAE MVLIEBRI, où la fortune des femmes, et même Cybèle, Mater Magna, sont invoquées pour guider et préserver Faustine II. Les revers VENERI VICTRICI, où nous voyons Vénus, une main sur l'épaule gauche, l'autre sur le bras droit de Mars, qui porte encore le bouclier et le palladium, mais plus la lance, et VENVS FELIX, assise, tenant une Victoire et un sceptre: tous font allusion à l'impératrice qui vient personnellement partager les joies de la victoire.

Reste le revers MATRI CASTRORVM. Ce revers, plus que les autres, marque bien l'importance qui fut donnée à ce séjour de l'impératrice au quartier général de l'armée. J. Aymard<sup>18</sup> y voit un cas très révélateur de la monarchie militaire que constitue la dynastie des Antonins et de la place prise par l'impératrice dans le domaine politico-religieux. Il est vrai que l'Empire avait été la dot de l'Augusta au moment où elle épousa le césar adoptif. Cet auteur avance aussi que la trop grande jeunesse de Commode, devenu césar en 172, aurait poussé Marc-Aurèle à établir, vis-à-vis de l'armée, malgré tout dépositaire du pouvoir, une régence «morale» de l'impératrice. Quoi qu'il en soit, l'Empire, l'armée et la famille impériale avaient grand besoin de soutien moral et de prestige.

Deux types de revers ont été utilisés pour la frappe des pièces MATRI CASTRORVM, selon qu'elles ont été frappées avant (n° 1–3 du catalogue) ou après la mort de l'impératrice (n° 4–7).

Le premier revers nous montre une femme debout qui ne peut être que Faustine II, *Mater Castrorum*, présidant un sacrifice au-dessus d'un autel, devant deux ou trois étendards.

Les revers employés après le décès de l'impératrice nous montrent une femme assise à gauche, tenant un globe surmonté d'un phénix; devant elle, deux ou trois étendards. Cette personnification est généralement propre à Aeternitas, mais, ici encore, il ne peut s'agir que de Faustine II. L'emploi du datif au droit comme au revers nous prouve bien que la monnaie est dédiée à la DIVAE FAVSTINAE PIAE MATRI CASTRORVM qui, élevée au rang de déesse, reste, pour l'éternité, la mère des camps<sup>19</sup>.

Sur les monnaies frappées après la mort de Faustine II, les légendes se trouvent généralement au nominatif; sur celles du deuxième groupe, le droit est normalement au nominatif, le revers, tantôt au nominatif, tantôt au datif. Peut-on en déduire qu'au moment où furent frappées des monnaies à double déclinaison, nominatif/datif, l'impératrice implorait, non plus pour tous, mais plus particulièrement pour elle-même ou pour un membre de sa famille, les bienfaits des dieux? Les revers au datif, FECVNITATI AVGSTAE et IVNONI LVCINAE sont assez éloquents quand on y voit ces déesses (ou Faustine II) avec quatre et trois enfants, tandis que les revers FECVNITAS et IVNO n'en ont aucun ou un seul.

<sup>17</sup> BMC III, p. CXXXII.

<sup>18</sup> J. Aymard, L'adventus de Marc-Aurèle sur l'arc de Constantin, Rev. des études anc., 52, 1950, 71–76.

<sup>19</sup> J. Aymard, o. c., propose, avec raison, de voir en la personne voilée qui, avec d'autres personnages, accompagne Marc-Aurèle sur un panneau de l'arc de Constantin, évoquant l'adventus de 176, l'impératrice défunte, à l'encontre d'autres auteurs qui avaient identifié cette femme voilée avec Pietas ou Aeternitas.

Parmi toutes les monnaies du deuxième et du troisième groupe, une seule série porte, aussi bien au droit qu'au revers, les légendes au datif. Il s'agit précisément de toutes les pièces au revers MATRI CASTRORVM. Ceci est normal car le titre appartient en propre à Faustine II.

Seule la première émission de MATRI CASTRORVM porte, au droit la légende au nominatif. On peut admettre qu'après une frappe inaugurale, extrêmement réduite, les responsables de la monnaie ont constaté l'erreur et ont également décliné la légende de droit au datif. La deuxième émission, frappée encore du vivant de Faustine II, se distingue donc par la légende de droit FAVSTINAE AVGVSTAE. Elle est très rare. La troisième émission, posthume, est plus abondante, mais les pièces restent toujours peu communes.

## Catalogue

Nous n'avons pas fait la distinction entre les différents étendards, ni indiqué les différents sujets qui les surmontent. Chaque coin de revers, ainsi que chaque coin de droit, est illustré.

### I<sup>e</sup> émission (174—175) FAVSTINA AVGVSTA

#### 1 Auréus

Buste drapé à droite.

MATR-I CASTRORVM Deux étendards.

7,31 g; 6.

Bruxelles, Cabinet des Médailles (ex. coll. du Chastel). Inédite (pl. 1).

#### 2 Sesterce

Comme au n° 1, mais trois étendards. S C à l'exergue.

##### *Coins:*

- |          |                  |   |
|----------|------------------|---|
| a) D1-R1 | MAT-RI CASTRORVM | Copenhague (pl. 2)  |
| b) D1-R2 | Lég. ill.        | Vatican (pl. 2, moulage cassé)                                |
| c) D2-R3 | MAT-RI CASTRORVM | Londres (pl. 2)   |
| d) D3-R4 | MAT-RI CASTRORVM | Berlin, Paris, Turin, vente Nordheim,<br>1930, n° 348 (pl. 2) |
| e) D3-R5 | MAT-RI CASTRORVM | Munich  |
| f) D4-R5 | MAT-RI CASTRORVM | Londres (pl. 2, rv)   |

### II<sup>e</sup> émission (174—175) FAVSTINAE AVGVSTAE

#### 3 Sesterce

Comme au n° 2, sauf pour la légende de droit.

##### *Coins:*

- |          |                  |  |
|----------|------------------|--|
| a) D5-R5 | MATR-I CASTRORVM | Londres, Paris, Cat. Mazzini, pl. 117,<br>165 = vente M. Ratto, 26-1-1955,<br>n° 802 (pl. 2) |
| b) D6-R6 | MATR-I CASTRORVM | Forli (pl. 2)  |

III<sup>e</sup> émission (après 175)<sup>20</sup> DIVAE FAVSTINAE PIAE

4 Auréus

DIVAE FAVS-TINAEPIAE Buste voilé et drapé à droite<sup>21</sup>  
 MATR-I CAST-RORVM Trois étendards.  
 Londres (BMC 704). Unique (pl. 1).

5 Denier

Comme au n° 4, mais deux étendards.

*Coin:*

A) DIVAE FAVS-TINAEPIAE

- a) D1-R1 MATRI - CASTR-ORVM
- b) D2-R2 MATRI - CASTR-ORVM
- c) D3-R3 MATR-I-CASTRORVM
  
- d) D4-R4 MAT-R-I CA-ST-RORVM
- e) D5-R5 MATRI CAST-R-ORVM

Londres, New York (pl. 1)  
 Berlin (2 ex.) (pl. 1)  
 Berlin = vente J. Hirsch 5-5-1914,  
 n° 1176 (pl. 1); vente Sangiorgi 18-11-  
 1907, n° 2213  
 Milan (pl. 1)  
 Oxford (pl. 1)

B) DIVAE FAV-STINAE PIAE

- a) D6-R6 MATRI - CASTRO-RVM
- b) D7-R7 MATR[ ]R-ORVM
- c) D8-R8 MATRI - CASTR[
- d) D9-R9 MAT-RI CAS-TRORVM
  
- e) D10-R10 MATRI - CAS-TR-ORVM
  
- f) D11-R11 MATRI - CASTR-ORVM
  
- g) D12-R12 MATRI - CAST-R-ORVM
- h) D13-R13 MATRI - CASTRORVM
- i) D14-R14 MAT-RI CAST-RORVM

Glasgow, New York (pl. 1)  
 Berlin (pl. 1)  
 Paris (pl. 1)  
 Turin, vente R. Ratto 8-2-1928, n° 3116  
 (pl. 1)  
 Monnaies & Médailles, liste 245, n° 36  
 (pl. 1)  
 Vente J. Schulman 9-3-1959, n° 1410  
 = idem, 28-3-1960, n° 1161 = vente  
 M. Ratto 26-1-1955, n° 801 (pl. 1)  
 Vente Vinchon 6-4-1959, n° 232 (pl. 1)  
 Cat. Mazzini, pl. 117, 161 (pl. 1)  
 Vente R. Ball 6, 9-2-1932, n° 1683 (pl. 1)

6 Sesterce

Comme au n° 4, mais avec SC à l'exergue ou dans le champ.

*Coin:*

A) DIVAE FAVS-TINAEPIAE

- a) D1-R1 MAT-RI CASTRORVM SC
- b) D1-R2 MATR-I - CASTR-ORVM SC
- c) D1-R3 MATRI C-AS-T-RORVM SC
- d) D1-R4 MATRI[ ]O-RVM SC

Berlin, Londres (pl. 2, rv)  
 Londres, Paris (pl. 2, moulage cassé)  
 Glasgow (pl. 2, rv)  
 Vente Egger 1913, n° 725 (pl. 2, rv)

<sup>20</sup> H. Mattingly (BMC) classe les monnaies de notre troisième émission dans la troisième émission des monnaies posthumes de Faustine II. Les pièces qu'il classe dans la première et dans la deuxième émission posthumes portent CONSECRATIO au revers. Celles de la deuxième émission contiennent des monnaies qui portent la légende de droit: FAVSTIN AVG MATR CASTROR. Leurs revers montrent Pietas ou un bûcher. Il y a donc une interruption, de courte durée, entre la frappe de nos pièces 1-3 et 4-7.

<sup>21</sup> Cohen 159, 160 et 161 décrit, par erreur, le buste également diadémé.

B) DIVAE FAV-STINAE PIAE

- a) D2-R5 MATR-I CASTRORVM S|C  
b) D2-R6 Lég. illis. SC  
c) D2-R7 MATRI - CASTR-ORVM S|C  
d) D3-R8 MATRI - CASTR-ORVM SC  
e) D4-R8 MATRI - CASTR-ORVM SC  
f) D4-R9 MATR-I CAST-RORVM SC  
g) D5-R10 MATRI - CASTR-ORVM SC
- Paris, Turin, Vatican (pl. 3. rv)  
Turin (pl. 3, rv)  
Vente Gilhofer-Ransburg & Hess  
(Trau coll.), 22-5-1935, n° 1763 (pl. 3)  
Berlin (pl. 3, dr)  
Berlin (pl. 3, moulage abimé)  
Milan (pl. 3, rv); Munich  
Paris (pl. 3)

7 Sesterce

Comme au n° 4, mais avec SC à l'exergue. Deux étendards.

*Coin:*

- a) D2R11 MATRI CASTRORVM  
b) D2-R12 MATR-I CASTRO-RVM  
c) D2-R13 MATRI - CASTR-ORVM  
d) D4-R14 MATRI C-ASTRO-RVM  
e) D6-R15 MATR-I - CASTR-ORVM
- Berlin, (pl. 3, rv. moulage abimé);  
Paris, Turin  
Londres (pl. 3, rv); Oxford  
Num. Circ. 31, 1923, col. 537 = Vente  
O. Helbing 20-3-1928, n° 554 (pl. 3, rv)  
Londres, New York, vente Santamaria  
25-5-1926 = idem de 1924, n° 473  
(pl. 3)<sup>22</sup>  
Vente Münzhandlung Basel 1, 28-6-  
1934, n° 1367 (pl. 3)<sup>23</sup>

<sup>22</sup> Cf. pl. 3, 6 Be. Il s'agit bien du même coin. Le nez de l'impératrice a été retouché.

<sup>23</sup> Cohen 166 cite, par erreur, comme étant à Paris, un sesterce de la deuxième série (n° 3) avec seulement deux étendards. La pièce est reprise par RIC 1661. Elle pourrait exister mais nous ne l'avons pas retrouvée.

Cohen 167, repris sous réserve par RIC 1662, signale un «moyen bronze» au type de notre n° 3, mais avec deux étendards. Il cite la coll. Gréau mais le catalogue de la vente de cette collection (Hoffmann 1869) ne mentionne pas de pièce semblable.

Cohen 160, repris par RIC 752 et BMC 705, note, décrit un denier (n° 5), mais avec trois étendards. Il cite la pièce comme étant à Paris où elle n'est pas.

PLANCHE 1



I<sup>e</sup> émission: 1



III<sup>e</sup> émission: 4



5 Aa



5 Ab



5 Ac



5 Ad



5 Ae



5 Ba



5 Bb



5 Bc



5 Bd



5 Be



5 Bf



5 Bg



5 Bh



5 Bi



PLANCHE 2



I<sup>e</sup> émission:

(D 1)



2 a

(R 1)



2 b (R 2)



(D 2)



2 c



(D 3)



(R 4)



2 f (D 4)



II<sup>e</sup> émission: (D 5)



3 a

(R 5)



(D 6)



3 b

(R 6)



III<sup>e</sup> émission: 6 Aa (R 1)



(D 1)



6 Ab



6 Ac (R 3)



6 Ad (R 4)

PLANCHE 3

